

SOURCE : La Tribune – 03/10/2007

L'éducation à l'heure du virage numérique

Extrait :

L'enjeu du numérique éducatif est majeur pour notre pays. Il s'agit de préparer notre système éducatif et nos enfants, à l'arrivée de ce nouveau média, assurant une aide, un complément et un apport quotidien pour toute la communauté éducative. Notre pays est très en retard en la matière, avec une politique peu volontaire et inutilement coûteuse. En outre, d'un point de vue économique, les secteurs directement concernés comme l'édition de logiciels et de contenus représentent des enjeux essentiels en termes de création d'emplois et de compétitivité internationale.

Les Environnements Numériques de Travail (ENT) et les contenus numériques sont les deux axes majeurs développant l'utilisation de l'ordinateur en classe et hors classe.

Les premiers sont des logiciels accessibles par internet et permettant à tous les intervenants de la communauté éducative de travailler, collaborer, échanger, communiquer. L'accès aux contenus numériques est une brique complémentaire à ces ENT. Ces contenus sont constitués d'encyclopédies, de manuels numériques ou compléments de manuels scolaires, de soutien scolaire ou encore de contenus audiovisuels permettant aux utilisateurs d'enrichir un cours, de compléter une définition, approfondir une connaissance ou encore de s'exercer dans une matière. En Europe, nous ne sommes que vingt et unième pour l'utilisation d'un ordinateur en classe, loin derrière le Royaume-Uni, à la première place (source LearnInd CTS 2006)

L'infrastructure existante ne constitue pas le seul frein à l'utilisation des outils numériques. D'ailleurs les statistiques démontrent que les usages apparaissent massivement là où quelques collectivités pionnières ont fait de l'éducation une priorité et, en conséquence, investissent. Certaines régions et leurs départements – notamment l'Alsace, l'Auvergne ou Midi-Pyrénées - ont doté dans tous les collèges et lycées chaque utilisateur d'un accès à un ENT avec le plus souvent des contenus numériques disponibles dans le cadre de marchés publics ciblant des solutions industrielles.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignation a démontré que l'implantation d'ENT génère pour les collectivités des économies, économies aussi naturelles que les impôts en ligne.

Pendant ce temps, le Royaume-Uni et les pays scandinaves ont investi plusieurs centaines de millions d'euros, développant un secteur industriel, créant plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans le domaine du logiciel, de la création éditoriale ou artistique, et ont permis à des entreprises de devenir des acteurs internationaux compétitifs. En France, depuis 2003, l'Etat et les collectivités ont investi quelques millions d'euros, alimentant un secteur économique de quelques dizaines de salariés.

Projets trop restreints

Pour autant, devant les demandes au quotidien des établissements, des projets internes à l'Education Nationale ont émergé. Ces projets s'appuient sur les personnels de l'administration pour répondre aux besoins avec l'illusion de la gratuité. Etonnant, lorsque l'on se souvient que dès 2002, le Ministère affirmait que, tout comme il ne fabriquait pas ses voitures, l'Etat n'avait pas vocation à devenir éditeur de logiciels ou de contenus numériques.

A l'évidence, ces projets ne disposent pas d'une envergure industrielle, d'un investissement durable et d'une capacité à s'évaluer objectivement. Ils peuvent conduire à des impasses, les utilisateurs sont découragés par ces services « maisons » et nos dépenses publiques de fonctionnement dérapent pour un résultat sans effet. Ce constat étant fait, trois actions pourraient être menées pour inverser la tendance.

Rattraper le retard

La première est de définir précisément les missions et les rôles de chacun. La deuxième consiste à statuer que, d'ici à 2012, les collectivités (de la mairie à la région) assurent à chaque membre de la communauté éducative un accès à l'ENT, avec les outils et contenus lui permettant de travailler au quotidien. Enfin, la troisième réside dans la création, à l'image du Royaume-Uni avec le BECTA, d'une agence publique en charge du numérique éducatif et suffisamment dotée pour remplir les missions suivantes : identification et évaluation de solutions, affectation de crédits en partenariat avec les collectivités et assistance à l'usage en collaboration avec les rectorats.

Notre retard nous contraint à l'action. Une action collective qui témoignerait de notre ambition d'excellence dans le domaine de l'éducation en général et du numérique en particulier, permettrait d'accompagner au quotidien les enseignants et assurerait le développement d'un secteur économique essentiel à l'heure de la mondialisation des échanges.

Christophe Corne

Directeur Général InfoStance (Hachette Livre)